Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **PGHM DE BRIANCON** avec DAG Briancon Tél : 04.92.21.58.58

Bénéficiaires : **PGHM DE BRIANCON**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
Exercice de sauvetage en crevasse	**26/03/19**	**DZ Col du Lautaret**	**Glacier du Tabuchet (proximité refuge de l'Aigle)**	4	**2**	**6**
Alternative mauvaise conditions (ou autre) Exercice de sauvetage en couloir de neige	**26/03/19**	DZ Monetier Les Bains	Col de Seguret Foran(sommet combe du Riou)	4	2	6

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :
Vols directs depuis la DZ prévues

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
Hélicoptère Gendarmerie DAG de Briançon

Pilotes : Nom du pilote : CNE GUICHARD ERIC

A BRIANCON
Le 04/03/19

Autorisation accordée n° 56/2019

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 21/03/19
Le Directeur

Préconisations du Parc national :
Rester dans l'axe des vallées et en altitude lors des transports

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Copie au secteur de : BRIANCONNAIS/VALLOUISE